



Plan d'action pour la relance de l'industrie québécoise du doublage : état des lieux

Depuis septembre 2014, l'Union des artistes, de concert avec les représentants de l'Association nationale des doubleurs professionnels (ANDP), a entrepris plusieurs actions en vue de redynamiser l'industrie du doublage et défendre les conditions de travail de ses membres.

Si, au quotidien, l'UDA veille à faire appliquer les ententes collectives qui vous assurent des conditions de travail et de rémunération minimales, un travail de fond est effectué de façon constante auprès des instances gouvernementales fédérales et provinciales et auprès d'organisations telles que le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) pour ne nommer que cet organisme. Nos représentations auprès des gouvernements provincial et fédéral ont déjà porté leurs fruits comme vous le constaterez ci-dessous.

Voici une présentation succincte des actions menées par l'UDA au cours des deux dernières années et demie.

Plan d'action pour la relance de l'industrie québécoise du doublage

Approbation le 6 septembre 2014 par le conseil d'administration de l'Union du Plan d'action pour la relance de l'industrie québécoise du doublage, qui a été présenté au conseil par Sébastien Dhavernas, alors responsable de la commission sur le doublage.

Transmission du plan d'action à la ministre de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec, Hélène David, en octobre 2014.

Pour une campagne médiatique en soutien à l'industrie du doublage

Présentation le 15 mars 2015 du plan médiatique intitulé *Pour une campagne médiatique en soutien à l'industrie du doublage* au conseil d'administration de l'UDA par des membres de la commission sur le doublage.

Membres de la commission sur le doublage

Les membres actuels de la commission sur le doublage sont, de l'UDA, Catherine Bonneau, Natalie Hamel-Roy, David Laurin, Alain Zouvi, Louis-Georges Girard, qui agit à titre de responsable de la commission, et Pierre Blanchet, directeur du Service aux membres et des communications de l'UDA.

Les membres actuels de la commission provenant de l'ANDP sont Alain Bacchanale (Technicolor), Réjean Brunet (Pixcom), François Deschamps (SPR), Joey Galimi (CinéLume) et Marie-Pierre Rodier (Vilains Garçons).

Mentionnons que la commission sur le doublage a tenu 25 rencontres de travail.

Actifs dans le milieu du doublage et au fait des défis à relever, les représentants de l'UDA ont poursuivi en collaboration avec les représentants de l'ANDP les travaux entrepris par leurs prédécesseurs dans le cadre du Plan d'action pour la relance de l'industrie québécoise du doublage, plan qui sera actualisé selon le contexte afin de redonner le souffle à cette industrie dont l'expertise québécoise, est-il besoin de le rappeler, dépasse nos frontières.

Nous profitons de l'occasion pour remercier Sébastien Dhavernas, responsable sortant, Tristan Harvey, Aline Pinsonneault et François Trudel, du travail accompli au cours de la période pendant laquelle ils ont œuvré au sein de la commission. Ils n'ont pas ménagé leurs efforts pour pallier la fragilité de cette industrie. Soulignons également la contribution de Hugolin Chevrette et d'Anne Bédard aux travaux de la commission.

Nous vous présentons les actions entreprises jusqu'à ce jour depuis la mise en place du Plan d'action pour la relance de l'industrie québécoise du doublage et de la campagne médiatique en soutien à l'industrie du doublage.

Dépôt d'un mémoire et comparution à la commission Godbout (Québec)

Dépôt du mémoire de l'UDA, le 10 octobre 2014, intitulé [*Mesure de soutien aux secteurs culturels : des outils de création à protéger*](#) à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise (commission Godbout), à la suite de l'annonce du gouvernement du Québec de couper 20 % dans les crédits d'impôt aux entreprises dans son budget 2014-2015, dont le crédit d'impôt sur le doublage.

Comparution le 24 octobre 2014 à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise (commission Godbout) de Sophie Prigent, accompagnée de Daniel Charron, économiste spécialisé en la matière, et de membres de la direction de l'Union.

Communiqué du 24 octobre 2014 : [*Commission d'examen de la fiscalité et culture*](#)

Gains obtenus

Marche arrière du gouvernement du Québec dans son budget 2015-2016 et majoration de certains crédits d'impôt, dont le crédit d'impôt en doublage, après recommandation de la commission Godbout et à la suite des représentations de l'UDA.

Communiqué du 20 mars 2015 : [*Commission d'examen sur la fiscalité québécoise : réaction de l'UDA*](#)

Communiqué du 26 mars 2015 : [*Budget 2015-2016 : en faveur de la culture*](#)

L'Union des artistes réagit à la décision de Netflix

Conférence de presse, le 28 novembre 2014, de Sophie Prigent et de Sébastien Dhavernas, à la suite de la décision de Netflix de mettre fin sans préavis au doublage au Québec de la série *House of Cards* et de le confier à une entreprise française.

[Communiqué du 28 novembre 2014](#)

Relations du travail : assemblée sectorielle des artistes interprètes et des directeurs de plateau

Tenue d'une assemblée sectorielle en doublage, le 17 mars 2015, réunissant des artistes interprètes qui consentent à une baisse des tarifs globale d'environ 20 %. Lors de cette assemblée, à laquelle participent également les directeurs de plateau, l'UDA annonce qu'elle poursuit les travaux visant la mise en œuvre du Plan d'action pour la relance de l'industrie québécoise du doublage.

Comparution devant Patrimoine canadien et dépôt d'un mémoire

Dépôt du mémoire intitulé [Renforcer la place du doublage dans l'industrie canadienne du long métrage](#) au Comité permanent du patrimoine canadien dans le cadre de son Examen de l'industrie canadienne du long métrage.

Comparution de Sophie Prigent le 6 mai 2015, par vidéoconférence, devant le Comité permanent du patrimoine canadien, à Ottawa, dans le cadre de l'Examen de l'industrie canadienne du long métrage; elle était accompagnée de Daniel Charron et de membres de la direction de l'Union.

Communiqué du 7 mai 2015 : [L'UDA défend le doublage fait au Québec en comité parlementaire de la Chambre des communes](#)
[Notes de l'allocution](#) de Sophie Prigent

Gains obtenus

Le Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes donne suite aux revendications de l'UDA dans son rapport intitulé *Examen de l'industrie canadienne du long métrage* et formule 11 recommandations dont celle-ci :

« Recommandation 9 – Constatant le recul des doublages faits au Canada, le Comité recommande que les organismes de soutien tels que Téléfilm Canada ainsi que le Fonds des médias du Canada (FMC) reconnaissent la concurrence accrue dans le domaine du doublage francophone et s'assurent de mettre à jour leurs programmes de soutien face à l'effritement du doublage fait au Canada ».

Dans son rapport, au chapitre 3 intitulé *La production de films au Canada*, dans la section « La production cinématographique canadienne », le Comité permanent note que « L'UDA est d'avis qu'il faut améliorer les programmes du Fonds des médias du Canada (FMC) pour le doublage et

le sous-titrage afin de tenir compte de l'évolution du marché et que les productions canadiennes financées à même les fonds publics soient doublées au Canada ».

Communiqué du 30 juin 2015 : [Renforcement du doublage : l'UDA se fait entendre à Ottawa](#)
Rapport du Comité permanent du patrimoine canadien intitulé [Examen de l'industrie canadienne du long métrage](#)

Bureau du cinéma et de la télévision du Québec

Projet commun entre l'UDA, l'ANDP et le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) qui a pour but de favoriser la commercialisation de produits télévisuels québécois vers l'Afrique francophone. Ce projet impliquerait une augmentation du volume de doublage, que ce soit de l'anglais au français, mais aussi du québécois au français normatif.

Représentation auprès du Fonds des médias du Canada

Lors du congrès de l'Association québécoise de la production médiatique (AQPM), qui se tenait à Montebello les 7 et 8 mai 2015, Sophie Prigent et Sylvie Brousseau, en compagnie de représentants d'autres syndicats et d'associations de producteurs, ont rencontré Valérie Creighton et Stéphane Cardin du Fonds des médias du Canada (FMC) qui ont alors présenté le plan stratégique du FMC.

Comme il s'agissait d'une première rencontre, l'UDA a saisi l'occasion pour leur présenter les enjeux relatifs à l'industrie du doublage.

Une deuxième rencontre a eu lieu le 25 mai 2015 à laquelle participaient la présidente et la directrice générale de l'UDA, des membres de l'ANDP et des représentants du Fonds des médias du Canada (FMC). Cette rencontre visait à sensibiliser les représentants du FMC à notre demande, soit d'inciter fortement les producteurs à doubler au Québec tous les films et toutes les émissions de télé financés par Téléfilm Canada, en utilisant l'aide financière allouée au doublage.

Lors d'une troisième rencontre, qui a eu lieu le 11 septembre 2015 et à laquelle Louis-Georges Girard, responsable de la commission sur le doublage, a participé, il a été demandé aux représentants du FMC, à la suite d'un travail minutieux de Marie-Pierre Rodier de l'ANDP, de favoriser le doublage non seulement des productions soutenues par Téléfilm Canada, mais aussi des productions canadiennes qui ne l'ont pas été, et ce, au moyen d'une nouvelle enveloppe dédiée au doublage.

Consultation de Patrimoine canadien sur le contenu canadien dans un monde numérique : dépôt d'un mémoire de l'UDA

Le mémoire présenté en novembre 2016 à Patrimoine canadien dans le cadre de la consultation sur le contenu canadien dans un monde numérique et intitulé *Replacer l'artiste au cœur de l'écosystème culturel numérique* comprend un volet sur le doublage, qui est présenté ci-dessous.

Texte extrait des pages 17 et 18 du mémoire concernant le doublage :

« Nous avons couvert largement la nécessité de soutenir une grande diversité d'artistes et de créations dans la partie 1, mais ces questions nous permettent de compléter notre propos en abordant un autre volet de l'accès aux œuvres : celui du doublage, et particulièrement du doublage en français.

L'exception culturelle francophone s'incarne bien sûr d'abord par le soutien à la création en français, mais aussi par l'accès en français à des œuvres produites originalement dans une autre langue, par le doublage pour la télévision et le cinéma, et maintenant pour internet. Et nous devons préciser : par le doublage réalisé par et pour les francophones d'ici.

Cette question est d'autant plus critique qu'il faut à la fois se battre sur le principe de faire doubler les films dans un français pensé pour le public canadien plutôt que d'importer un doublage réalisé en France, en Espagne, en Belgique, au Maroc ou ailleurs; mais aussi sur la disponibilité de ces versions sur les nouvelles plateformes numériques. Deux exemples, pas tout à fait choisis au hasard : iTunes et Netflix offrent aux consommateurs la possibilité d'acheter ou de visionner en flux continu des films et offrent des options multilingues. Comment s'assurer qu'ils offrent au public les versions disponibles doublées au Québec ? Mentionnons-le, Netflix Canada offre certains films avec une version doublée ou sous-titrée en « Canadian-French », mais il est impossible à ce jour de s'assurer que ce choix soit systématique.

À ce sujet, dans une chronique publiée sur lapresse.ca le 7 octobre dernier (<http://blogues.lapresse.ca/moncinema/lussier/2016/10/07/non-disponibilite-des-films-en-francais-faut-il-relancer-le-debat/>), le critique de cinéma Marc-André Lussier souligne :

“Les statistiques nous indiquent que seulement 40 % des francophones du Québec maîtrisent les deux langues. Cette donnée surprend encore davantage quand on apprend que 88 % des Anglo-Québécois maîtriseraient aussi la langue de Molière. Ajoutez à cela l'accablante statistique à propos des analphabètes fonctionnels (49 % des Québécois auraient des difficultés de lecture) et vous avez au total un bon nombre d'individus pour qui le cinéma se doit d'être vu dans leur langue.

Si ces chiffres reflètent vraiment la réalité, il y a clairement quelque chose qui ne tourne pas rond dans notre système. Dans l'offre cinématographique offerte aux Montréalais, nos concitoyens anglophones – tant mieux pour eux – sont clairement avantagés. En plus d'avoir accès à tous les films tournés dans la langue de Shakespeare en version originale (y compris les productions indépendantes), les films internationaux sont aussi tous offerts avec des sous-titres anglais.

Autrement dit, le monde de la distribution de productions cinématographiques est à l'opposé de la réalité québécoise. Depuis quelques années, nombreux sont les cinéphiles qui remarquent à quel point plusieurs films anglophones prennent chez nous l'affiche en version originale seulement. Et l'on ne parle pas seulement de « petits » films indépendants tournés avec trois sous et deux bouts de ficelle. Seulement dans les sorties de cette semaine, deux cas exemplaires : *The Birth of a Nation* et *Denial*. Dans ce dernier cas, le phénomène se révèle d'ailleurs pour le moins étrange, car la bande-annonce doublée en français a été diffusée dans des reportages à la télé québécoise. Or, il n'est sorti qu'en anglais. Cherchez l'erreur.

Alors, le débat sur l'accessibilité des films dans la langue parlée et comprise par la majorité de la population du Québec mérite-t-il d'être relancé ?”

Pour l'UDA, la question ne se pose pas, l'accessibilité des films en français doit être revendiquée, défendue, voire imposée.

Pour une campagne médiatique en soutien à l'industrie du doublage : sondage et logo

Étant donné que l'UDA a mandaté la firme Léger pour effectuer un sondage sur les perceptions des Québécois à l'égard de la culture et des artistes ainsi qu'à l'égard des enjeux et dossiers précis, dont le doublage, l'instauration d'une pétition n'était plus nécessaire pour les membres de la commission, surtout si l'on regarde les résultats positifs du sondage de façon générale et en particulier à l'endroit du doublage.

Échantillon du sondage¹

Un sondage Web a été réalisé du 4 au 13 septembre 2015, auprès d'un échantillon représentatif de 1 410 Québécois âgés de 18 ans et plus et pouvant s'exprimer en français ou en anglais. Pour obtenir un portrait juste de la perception des Québécois sur les sujets et enjeux traités, l'échantillon de 1 410 répondants a été réparti de façon à pouvoir dresser un portrait de certaines régions du Québec identifiées comme étant prioritaires dans le cadre de la démarche de l'UDA.

Quelques résultats du sondage en vrac :

- 87 % des Québécois pensent que le travail des artistes est utile à la société québécoise;
- Plus de 60 % pensent que la culture québécoise est créative, intéressante, originale, dynamique, qu'elle se distingue en Amérique du Nord et qu'elle rayonne à l'international;
- 78 % des Québécois sont d'avis qu'il est important que l'État finance les arts et la culture, avec plus du tiers (38 %) qui juge même ceci comme étant très important.

¹ Document préparé par la firme Léger sur les résultats du sondage et intitulé *Les arts et la culture au Québec – Portrait de la perception des Québécois*, accessible à cette adresse :

https://uda.ca/sites/default/files/docs/Pdf/sondage_leger_artistesqc_uda2016.pdf

Communiqué sur le dévoilement des résultats du sondage, 9 février 2016 accessible à cette adresse :

<https://uda.ca/salle-de-presse/luda-devoile-les-resultats-dun-sondage-sur-la-perception-de-la-culture-et-des>

Réponses en lien aux enjeux liés à la langue française et au doublage

En ce qui a trait aux enjeux liés la langue française, pour près des deux tiers des Québécois (64 %), il est important que les émissions et les films regardés soient disponibles en version française.

Lorsqu'une œuvre originale est créée dans une autre langue que le français (en l'occurrence en anglais), la moitié des Québécois (50 %) préfère l'écouter dans sa version traduite en français.

Doublage d'un produit dans un français international : les Québécois font la différence et préfèrent un doublage québécois

- Huit personnes sur dix (81 %) affirment faire la différence entre le doublage d'une émission ou d'un film fait au Québec et un doublage qui provient de l'extérieur de la province dans un français international. Cette proportion s'élève à 86 % chez les francophones.
- De plus, **les trois quarts des répondants (75 %) préfèrent un doublage réalisé au Québec**, contre 10 % qui aiment mieux lorsque ce dernier est fait à l'extérieur. Notons que parmi ceux qui font la différence entre un doublage réalisé au Québec et un doublage fait à l'extérieur, 88 % préfèrent un doublage réalisé au Québec.
- Finalement, près de huit personnes sur dix (79 %) affirment se sentir plus interpellées par une publicité produite au Québec, comparativement à une publicité produite à l'étranger et doublée en français.

Logo Doublé au Québec

Pour renforcer l'image de marque du doublage réalisé au Québec, un logo *Doublé au Québec* a été créé par l'ANDP pour montrer clairement les doublages faits au Québec, un peu comme sur le modèle d'Aliments du Québec. Pour faire la promotion du nouveau logo, des capsules vidéo humoristiques réalisées avec des doubleurs et des directeurs de plateau sont diffusées au printemps 2017 sur notre site (salle de presse UDA, dans Actualités) et dans nos réseaux sociaux, avec un lien accessible à partir du site doublage.qc.ca, l'un de nos partenaires.

L'ANDP a pris des ententes avec des diffuseurs pour que les émissions et les films doublés au Québec arborent le nouveau logo afin que les consommateurs puissent savoir si la série ou le film qu'ils vont louer, télécharger ou regarder sur une chaîne ont été doublés au Québec et qu'ils puissent faire des choix en toute connaissance de cause.

Émissions de télé qui vont arborer le logo

Au moment d'écrire ces lignes, deux ententes ont été conclues entre l'ANDP et deux diffuseurs, soit **Corus** (chaînes francophones : Historia, Télétoon et Séries +) et **Bell** (chaînes francophones : Canal D, Canal Vie, Super Écran, CinéPop, RDS, VRAK, Z et Investigation). Dans un premier temps, le logo sera apposé dans certaines émissions doublées en surimpression vocale et diffusées par ces deux diffuseurs. D'autres diffuseurs vont emboîter le pas, par exemple, Radio-Canada, V et TVA vont apposer le logo Doublé au Québec sur certaines de leurs émissions doublées en surimpression vocale.

Dans un deuxième temps, pour tous ces diffuseurs, les émissions doublées synchrones arboreront le logo.

Films qui vont arborer le logo

En ce qui a trait à la phase trois, qui concerne les films, nous souhaitons que le logo figure dans les films diffusés en salle et sur les chaînes télé ainsi que dans les films destinés au marché du DVD. Comme les démarches que va entreprendre l'ANDP pour cette phase sont un peu plus complexes, on prévoit un plus long délai avant de voir le logo figurer dans les films.

S'ils font l'effort de se renseigner, les consommateurs et cinéphiles peuvent tout de même connaître la provenance d'un doublage avant d'aller voir un film en salle, ou encore avant de l'acheter, de le louer ou de le télécharger. En effet, la Régie du cinéma, dont les activités sont intégrées au ministère de la Culture et des Communications depuis le 1^{er} avril 2017, présente un répertoire des films classés avec indication de la provenance du doublage sur le [site Web du Ministère](#). De plus, pour les DVD, une [étiquette ou pastille](#) indiquant si le doublage est fait au Québec figure sur les boîtiers de DVD et sur le DVD.

L'UDA est fière du nouveau logo qui a été réalisé par Réjean Brunet, de la maison de doublage Pixcom. Soulignons d'ailleurs l'apport de l'ANDP dans le dossier du doublage. Elle a travaillé en étroite collaboration avec l'UDA et a grandement contribué à faire avancer certains dossiers.

Site [doublage.qc.ca](#)

Étant donné la popularité croissante du site [doublage.qc.ca](#), l'UDA, la SARTEC et l'ANDP ont renouvelé leur partenariat financier en juin 2016 avec ce partenaire. Rappelons l'importance du site [doublage.qc.ca](#) qui, selon Stéphane Rivard, le responsable, constitue un véritable outil de référence dans le milieu du doublage à la fois pour le public, mais aussi pour les studios, le taux de fréquentation en faisant foi. Ces derniers collaborent d'ailleurs au site en fournissant des fiches présentant des renseignements détaillés sur le doublage des films, séries télé et dessins animés doublés au Québec (par exemple, qui est l'adaptateur et le directeur de plateau de tel film?, qui en sont les comédiens doubleurs? etc.).

Activités de formation continue en doublage

L'UDA a dû cesser ses activités de formation continue dans le secteur du doublage à partir de l'hiver 2015, ses dernières activités ayant été données à l'automne 2014, faute de subventions. Le Regroupement pour la formation en audiovisuel du Québec (RFAVQ), la mutuelle de formation dans le secteur de l'audiovisuel dont était membre l'UDA annonçait en février 2016 sa dissolution.

À la suite des efforts de Pierre Blanchet, directeur du Service aux membres et des communications, qui a multiplié les démarches pour trouver une solution, L'inis prenait le relais comme mutuelle de formation, rôle confirmé en mai 2016, par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

L'inis, qui regroupe 17 associations, dont l'UDA et l'ANDP, a entrepris une analyse des besoins pour tous ses secteurs, dont le secteur du doublage, analyse qui se décline en plusieurs actions :

- **Organisation d'un groupe de discussion** afin de construire un questionnaire pour le sondage tenu en février 2017. Des interprètes, des directeurs de plateau et des doubleurs de l'UDA et de l'ACTRA, des adaptateurs de la SARTEC et des membres de l'ANDP ont participé à ce groupe, ce qui a permis à la consultante de construire le questionnaire et de bien cibler les questions à poser en doublage.
- **Tenue d'un sondage Web du 17 février au 6 mars 2017** par L'inis, sondage envoyé à 7003 membres de l'UDA ayant travaillé dans le secteur de l'audiovisuel (annonces publicitaires, cinéma, télévision et doublage, entre autres domaines) au cours des 12 mois précédents. Taux de réponse très élevé.
- **Analyse des résultats du sondage**, qui sera terminée au cours du printemps. Une fois l'analyse terminée, L'inis déterminera avec ses partenaires les besoins en formation selon les sous-secteurs. En ce qui a trait au doublage, l'UDA travaillera en collaboration avec l'ANDP et la SARTEC, aussi membre de L'inis, pour proposer des activités de formation en doublage selon les besoins établis.

L'UDA, l'ANDP et la SARTEC entreprendront des démarches auprès de L'inis pour le financement des activités de formation qui auront été ciblées.

Réglementation de la qualité du français dans les publicités télévisuelles au Québec

Martin Watier, membre de l'UDA, a soulevé la question de la piètre qualité du français dans les publicités télévisuelles au Québec constatée depuis quelque temps. À titre d'exemple, il a noté une plus grande présence de « supers » en anglais, de même que les ritournelles publicitaires (*jingles*) ou chansons qui jouent en anglais en trame de fond.

À la suite de cet état de fait, l'UDA a interpellé le Partenariat pour un Québec français (PQF), partenariat dont elle est membre, pour obtenir une opinion juridique afin de vérifier dans quelle mesure la qualité de la langue dans la publicité fait l'objet d'une réglementation. M^e Éric Poirier, spécialiste en la matière, a rédigé une opinion juridique qui présente les grandes lignes du cadre légal régissant les publicités.

Après avoir pris connaissance de cette opinion juridique, l'UDA a fait une demande à Radio-Canada et à Télé-Québec afin de savoir si des publicités avaient été refusées ou retirées des ondes pour le motif de la qualité de la langue. En fonction des réponses reçues, l'UDA analysera les démarches qui devront être entreprises.

Transmission des données financières par les membres de l'ANDP

Afin de connaître l'incidence de la baisse de tarifs consentie par les membres de l'UDA en mars 2015, les membres de l'ANDP, dans un souci de transparence, se sont engagés à

transmettre régulièrement au Service des relations du travail de l'UDA des données sur les cachets versés aux interprètes et aux directeurs de plateau, et ce, en fonction des cinq tableaux de tarifs présentés dans les ententes collectives. L'UDA, qui a reçu à intervalles constants ces données, a pu ainsi suivre l'état de santé de l'industrie du doublage.

Rappelons que les ententes collectives entre l'UDA et l'ANDP pour les artistes interprètes et les directeurs de plateau ont été signées pour une période de deux ans, soit du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2017.

Réactualisation des actions selon le contexte

Nous vous avons présenté les actions prises par les membres de la commission sur le doublage depuis 2014, seuls ou en collaboration avec leurs partenaires, en vue de redynamiser l'industrie du doublage. Pour certaines actions, nous avons pu vous présenter des gains obtenus. D'autres actions se poursuivent.

Nous tenons à souligner que certaines actions du Plan d'action relèvent d'autres partenaires, notamment l'ANDP. Mentionnons, à titre d'exemple, que des représentants de l'ANDP effectuent actuellement des démarches afin que le crédit d'impôt sur le doublage soit accordé aux télé-réalités et au documentaire dit d'auteur afin de contribuer à l'augmentation de doublages québécois dans la programmation des diffuseurs.

La commission sur le doublage réactualisera ses actions en fonction des changements qui pourraient survenir dans l'industrie du doublage. Soyez assurés que nous vous tiendrons informés.